

## **Guide de soutien à l'intention des commissions scolaires francophones et anglophones**

### **Mesure 15081 « Projets d'innovation liés aux technologies numériques »**

\*Cet appel de projets est conditionnel à la reconduction des sommes pour 2019-2020.

#### **DESCRIPTION DE LA MESURE**

Cette mesure vise à stimuler le développement de pratiques innovantes et à déployer le potentiel du numérique en contexte éducatif, à la formation générale des jeunes, à la formation générale des adultes et à la formation professionnelle. Pour ce faire, elle soutient financièrement des projets d'innovation pédagogique liés aux technologies numériques.

#### **CLIENTÈLE**

Cette mesure, s'adressant aux enseignants, professionnels, directions d'établissements et personnels de soutien, implique des élèves :

- de l'éducation préscolaire
- de l'enseignement primaire et secondaire
- de la formation générale des adultes
- de la formation professionnelle

#### **PRÉSENTATION DES PROJETS**

##### **Généralités**

Cette mesure permet de réaliser différents types de projets. Ils doivent être liés à la mise en œuvre du Programme de formation de l'école québécoise et viser le développement des compétences numériques des élèves et des enseignants. Une commission scolaire peut soumettre plus d'un projet ou en présenter un conjointement avec d'autres commissions scolaires. Il est possible de soumettre un projet d'une durée d'un an ou de deux ans.

Dans le respect de ses capacités budgétaires, le Ministère se réserve le droit de limiter le nombre de projets retenus ou d'ajuster le montant demandé aux fins de subvention.

##### **Modalités de présentation**

Pour la présentation de projets, les directions d'école ou d'établissement sont les répondants chargés de remplir le formulaire sur le portail Collecte Info.

Après analyse des projets, la personne responsable de la mesure au Ministère fera connaître la décision par lettre à la direction générale de la commission scolaire ainsi qu'au gestionnaire responsable.

### **Normes d'allocation**

Les allocations sont consenties en fonction des projets retenus et des ressources financières disponibles. Le formulaire de soumission de projets est disponible sur le portail *Collectes d'informations* du Ministère (<http://collecteinfo.education.gouv.qc.ca>). Les ressources financières octroyées sont limitées à 30 000 \$ pour un projet d'une durée d'un an et à 25 000 \$ par année pour un projet de deux ans (conditionnel à la reconduction des sommes pour l'année suivante).

### **CRITÈRES D'ADMISSIBILITÉ**

- Le formulaire doit être dûment complété avant la date limite annoncée;
- Un maximum de 1000 \$ par année peut servir à l'achat de matériel pour la réalisation du projet;
- L'allocation est émise pour l'année en cours seulement (jusqu'au 30 juin) et ne peut donc s'échelonner sur plus d'un an ou, le cas échéant, deux ans.

### **PROCESSUS DE SÉLECTION DES PROJETS**

Un comité, réunissant des spécialistes en sciences de l'éducation, procède à l'évaluation et à la sélection des projets présentés. La grille d'évaluation sommaire est en annexe 1. La décision rendue par le comité est finale et sans appel. Les commissions scolaires reçoivent une réponse écrite pour chacun des projets soumis.

Il est à noter que :

- la représentativité de chaque région administrative et la diversité des milieux touchés seront considérées;
- une variété des éléments de contenu des projets retenus sera priorisée;
- la commission scolaire devra remettre un rapport final pour un projet d'un an ou un rapport de mi-étape et un rapport final pour un projet de deux ans;
- la commission scolaire devra accepter que le projet ainsi que tout document complémentaire soient diffusés.

**\*Un projet qui excède le montant maximal de 1 000 \$ octroyé à l'achat de matériel sera automatiquement refusé.**

Si vous avez des questions, veuillez communiquer avec Annick Parisé à [annick.parise@education.gouv.qc.ca](mailto:annick.parise@education.gouv.qc.ca) ou au (418) 643-3534 poste 2210.

## GRILLE D'ÉVALUATION

<b>Pertinence 40%</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Les liens entre le projet et le Programme de formation de l'école québécoise sont décrits.</li> </ul>
	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Les principales ressources utilisées sont décrites.</li> </ul>
	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Les tâches des acteurs impliqués sont décrites.</li> </ul>
<b>Élaboration 10%</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Les phases de planification et de réalisation du projet ainsi que l'échéancier sont identifiés et réalistes.</li> </ul>
<b>Critères 50%</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Le projet développe ou bonifie des approches innovantes liées à l'utilisation pédagogique des technologies et ressources numériques.</li> </ul>
	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Les compétences acquises en matière d'utilisation pédagogique des technologies sont réinvesties auprès des élèves.</li> </ul>
	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Le projet présente les retombées attendues sur la réussite des élèves et/ou l'acquisition des compétences numériques.</li> </ul>
	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Le projet propose des moyens qui permettent sa viabilité à long terme dans son milieu.</li> </ul>
	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Le projet propose des moyens qui permettent le transfert et le rayonnement de celui-ci dans d'autres établissements et/ou commissions scolaires.</li> </ul>

**\*Un projet qui excède le montant maximal de 1 000 \$ octroyé à l'achat de matériel sera automatiquement refusé.**